



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnes âgées

Question écrite n° 129895

## Texte de la question

M. Marc Francina attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la nécessité de prévenir la dépendance. Avec l'allongement de l'espérance de vie se pose le défi de l'accroissement des situations de dépendance. La dépendance concerne toute la société, toutes les générations et toutes les familles. Pour continuer de répondre de manière adaptée aux besoins des personnes dépendantes et de leur entourage, une réforme est indispensable. Ainsi, le groupe de travail « Société et vieillissement » mis en place par le ministère en 2011 pour explorer toutes les pistes de réflexion d'une meilleure prise en charge de la dépendance a conclu sur deux convictions. D'une part, la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées sera d'autant meilleure que les Français accepteront le vieillissement comme un élément positif de leur parcours de vie. D'autre part, la dynamique du lien social, l'intégration dans la ville et le quartier, dans les réseaux sociaux, qu'ils soient familiaux ou amicaux, sont des composantes essentielles du bien vieillir et de la prévention de la perte d'autonomie. Ces deux convictions vont donc à l'encontre de la vision négative sur le vieillissement, généralement répandue. Aujourd'hui, la perte d'autonomie qui touche une minorité de personnes très âgées, peut être évitée ou retardée par des actions médicales, médico-sociales, et sociales qui conservent les liens de la personnes âgée avec son entourage habituel et son voisinage. Il lui demande de bien vouloir préciser les actions qu'elle entend engager afin de prévenir la dépendance, en encourageant notamment toutes les formes de solidarité et liens entre les générations.

## Texte de la réponse

Les débats sur la dépendance ont en effet fait apparaître qu'il était crucial de développer les efforts en faveur de la prévention de la perte d'autonomie. La suppression du groupe iso-ressources (GIR 4), par exemple, irait à l'encontre de ces constats car elle induirait un alourdissement plus rapide de la dépendance. C'est la raison pour laquelle cette piste a été abandonnée. En outre, les débats ont souligné la nécessité de définir un cadre stratégique national pour mieux coordonner et cibler les actions de prévention aujourd'hui conduites par une multiplicité d'acteurs. C'est la raison pour laquelle la ministre a annoncé le 3 février 2012 la création d'un comité national interministériel chargé de la prévention. Il réunira l'ensemble des acteurs de la prévention au plan national et sera présidé par le professeur Aquino qui travaille de longue date sur les sujets relatifs à la prévention. L'installation de ce comité et l'annonce de ses axes de travail interviendra prochainement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Francina](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 129895

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** Solidarités et cohésion sociale (secrétariat d'État)

**Ministère attributaire :** Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 6 mars 2012, page 2013

**Réponse publiée le** : 24 avril 2012, page 3185